

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 17 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Julien THELLIER
M. René GODIGON	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Florent MONEYRON
M. Didier MATRAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Agnès LAVEST	M. Bernard SAXER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Aline ROCHE	M. Cyrille COURTY
M. Daniel PEYNON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	Mme Marie-France BARRIER
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

**VOTE :** En exercice : 36

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)  
 Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)  
 M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)  
 Mme Monique FERRIER (à Mme Josiane HUGUET)  
 Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND  
 Mme Isabelle BRACALE

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : MEDIATHEQUE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MDA ET DE SON RESEAU**

## MEDIATHEQUE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MDA ET DE SON RESEAU

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle aux délégués communautaires que lors de l'ouverture de la Médiathèque entre Dore et Allier, en juin 2017, avaient été élaborés et validés les documents administratifs suivants, nécessaires au fonctionnement de l'équipement :

- Règlement intérieur :

La Médiathèque entre Dore et Allier et son réseau sont un service public destiné à toute la population à des fins d'information, d'enrichissement culturel et de loisirs. La MDA et son réseau mettent à disposition du public tous les moyens nécessaires aux recherches documentaires, et notamment, un personnel chargé de le conseiller et de l'aider à l'utilisation de l'espace. Le règlement intérieur décrit et précise les conditions de fonctionnement de ces équipements pour les usagers.

- Charte informatique :

La mise à disposition des outils d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la MDA et de son réseau. La Charte informatique, annexée au Règlement intérieur, a pour objet de préciser :

- Les conditions d'utilisation des moyens et des ressources informatiques de la MDA et de son réseau (connexions à l'internet et matériel informatique).
- Les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

Après deux exercices, ces documents ont besoin d'ajustements, de précisions et de compléments afin d'être en phase avec les conditions de fonctionnement testées et éprouvées depuis l'ouverture.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à modifier et à signer les documents administratifs, décrits ci-dessus, afin de permettre la continuité de fonctionnement de l'équipement et du réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.